



# Protocole sites web

Recommandations pour la création  
et la gestion de site web d'église locale

Version 1.1 du 11-09-2020



Dammarie-les-Lys, le 11 septembre 2020

La technologie numérique est en constante évolution. Cela nous oblige à revoir certains principes de fonctionnement et modifier les tendances de travail, pour mieux adapter la réalité de la vie des églises locales, des Fédérations et de l'Union à la technologie et aux moyens existants. Une révision constante de ce document est souhaitable. La flexibilité des outils est au service des utilisateurs, des responsables de communication et des webmasters.

Pour toutes ces raisons, et pour permettre un accès plus facile à la gestion des sites web, voici les principes à prendre en considération dans la création d'un site web pour une église locale.

### Un nouveau site d'église locale (principes généraux)

Utiliser une plateforme commune pour toutes les églises pose différents défis et même des incompatibilités techniques. Pour rendre le travail plus facile, les églises qui souhaitent ouvrir un site Internet doivent :

#### A) Administrativement :

- **Nommer** officiellement un administrateur du site web (Webmaster) ou, si possible, plusieurs webmasters (nomination par le comité d'église ou, en période de nominations, par vote de l'assemblée sur proposition de la commission de nominations).
- **Prévoir** d'inclure régulièrement la nomination de ce poste parmi les responsabilités considérées à chaque fois que la commission de nominations de l'église locale se réunit, avec les mêmes critères spirituels que les autres responsabilités éligibles dans l'église.
- **Inform**er la Fédération de l'intention de créer un site web pour l'église locale pour collaborer, travailler en synergie, et recevoir des conseils et orientation.
- **Voter**, par le comité d'église, la création du site et communiquer ce vote à l'église et à la Fédération.
- Le responsable communications et l'ancien d'église référent (minimum) doivent avoir accès au site web, en plus du webmaster, pour s'assurer de **garder la main** sur le site web en cas de nécessité. Il est important d'y porter une attention particulière au moment des passations de responsabilités, afin que les autorisations des différents comptes soient transférées aux nouvelles personnes nommées. La liste des comptes et des mots de passe doit être documentée et gardée de manière sécurisée (ex. : outils de mots de passe tels que KeePass, Dashlane, LastPass, 1Password ou autre) afin d'en éviter la perte.

#### B) Techniquement :

- Chercher son propre service d'**hébergement et/ou prestataire** (recommandés OVH, Amazon Webservices, 1&1, etc.) situé sur le territoire européen (respect de la protection de données – RGPD).
- La nomenclature pour le nom de domaine est la suivante : il doit être un **sous-domaine de adventiste.be**, le sous-domaine étant **le nom de l'église locale** (pas le nom de la ville au cas où il existe plusieurs églises dans la même ville). Exemple : liege.adventiste.be (il y a une seule église dans cette ville).
- Dès qu'un serveur a été choisi, avant même l'obtention d'un nom de domaine, trouver les **DNS du serveur** et les envoyer à la Fédération et à l'Union ([web@adventiste.org](mailto:web@adventiste.org) pour l'UFB et [communications.ffs@adventiste.org](mailto:communications.ffs@adventiste.org) / [communications.ffn@adventiste.org](mailto:communications.ffn@adventiste.org) / [communication@adventist.be](mailto:communication@adventist.be)). C'est l'Union qui va accorder un sous-domaine et rediriger les DNS du sous-domaine à travers **Cloudflare** vers le serveur de l'église locale.
- S'il y a des soucis, il faut obtenir un domaine propre (normalement le sous-domaine fourni par la FBL suffit), il faudra acheter le domaine « *nomdel'eglise-adventiste.be* » (exemple : *charleroi-adventiste.be*).



- Pour garantir la **continuité de la page web**, même si le responsable web change, choisir un CMS (*Content Management System*, pour « système de gestion de contenu ») assez facile à gérer. Éviter des CMS « faits sur mesure », et des systèmes *user-friendly* tels que WordPress (préféré) ou Joomla. La communauté de développeurs est très large et il est possible de trouver des ressources assez facilement, ce qui assure une passation plus facile entre les différents webmasters.
- Il est recommandé d'établir un **système de suivi** pour mesurer les visiteurs uniques ou les pages vues.
- Le webmaster local / prestataire est le responsable de la sécurité du site web. Il est important d'y être attentif pour éviter de perdre un site par hacking (introduction d'un virus ou d'un hacker qui en prend le contrôle) ou par ransomware (blocage du site jusqu'au paiement d'une rançon). La mise en place de sauvegardes régulières est essentielle pour récupérer ou reconstruire le site le cas échéant.

### C) La Marque Adventiste :

- Pour l'identité visuelle, garder toujours l'**homogénéité** avec la « **marque** » adventiste et son code visuel.
  - o Des thèmes (*templates*) et modules sont disponibles sur le site <https://alps.adventist.io/v3/>
  - o Vous pouvez développer votre propre thème, mais il doit garder la palette de couleurs, de logos autorisés et des polices correspondantes (téléchargeables gratuitement) ainsi que la distribution, comme expliqué sur le site <https://identity.adventist.org/>
- Ne pas oublier de mettre des liens vers la Fédération et l'Union, à minima.
- Pour rendre le contenu du site plus facile à télécharger dans les différents navigateurs et avoir un bon *page rank* :
  - o Mettre des mots-clés dans chaque publication.
  - o Mettre des mots-clés dans la description du site.
  - o Ne pas télécharger trop d'images ou des images lourdes, ou vidéo ou audio.
  - o Il est préférable de mettre les fichiers plus lourds (vidéo, audio, photo, PDF) dans des services tiers (YouTube, Flickr, DailyMotion, Mixcloud, Issuu, etc.) pour imbriquer les documents.
- Partager via un flux RSS les *news* auprès des sites de la Fédération et de l'Union.

### D) Contenu et aspects légaux :

- Au sujet du contenu, consultez le manuel de « Politique de publication d'articles sur le web ».
- Si, pour différentes raisons, il faut acheter un domaine propre (voir plus haut le point sur les domaines), prendre un vote dans le comité de l'église et enregistrer le domaine au nom de l'église locale (préféré au nom de l'association culturelle), jamais au nom d'une personne (ou responsable).
- Respecter la législation du pays (France, Belgique ou Luxembourg) en prenant conscience de la responsabilité juridique de l'association culturelle locale, en veillant particulièrement :
  - o à ne pas utiliser de modules illégaux, piratés ;
  - o à ne pas diffuser des informations confidentielles, diffamatoires ;
  - o au respect de la vie privée ;
  - o à la diffusion des photos ou vidéos, spécialement celles d'enfants, si les personnes concernées y sont opposées ou non membres de l'église.
- Ne pas développer ses propres formulations des croyances adventistes, ni des statistiques, etc. mais pointer sur les sites et pages *ad hoc*.



- Mettre à jour tous les ans le *copyright* dans le site web et les détails légaux, GDPR, etc.
- Une attention particulière doit être apportée au choix des liens vers d'autres sites web. Les informations fournies par ces sites web liées à un portail confessionnel, doivent être cohérentes et soutenir la mission, le message et les valeurs de l'Église. Il convient d'obtenir un avis juridique pour savoir si le site web contient ou non une activité commerciale, et si celle-ci risque ou non de compromettre le statut d'entité religieuse ou d'organisation à but non lucratif de l'organisation locale (loi 1901 et 1905, en France).

### Recommandations pour noms de domaines déjà existants (l'église locale en est propriétaire)

Selon la nouvelle politique de l'Église au niveau de l'Union et des Fédérations, et afin de faciliter et d'améliorer la réactivité de la communication internet des églises locales, l'Union ne prendra plus en charge le contrat ni les services fournis jusqu'à présent aux églises locales pour les sites web.

Les églises qui ont un site avec un nom de domaine acheté sont invitées :

- À changer le domaine vers un sous-domaine **adventiste.be**.
- Si ce sous-domaine n'est pas viable (pour des questions de liens internes, de référencement, etc.), demander à la Fédération un « redirectionnement » du sous-domaine (*nomd'eglise.adventiste.be*) vers leur nom domaine propriétaire.
- Adhérer aux principes généraux du présent protocole, en incluant :
  - o Le changement du thème ou *template* pour une version officielle.
  - o Ou la modification du visuel pour l'adapter au Manuel d'identité/marque de l'Église adventiste mondiale.

*Pôle Communications de l'UFB*

*Pôles Communications des fédérations FFN/FFS/FBL*